



HAL
open science

Un modèle colonial des élites politiques? La Réunion 1870-1914

David Gagneur

► **To cite this version:**

David Gagneur. Un modèle colonial des élites politiques? La Réunion 1870-1914. *Revue historique de l'océan Indien*, 2009, Dialogue des cultures dans l'océan Indien occidental (XVIIe-XXe siècle), 05, pp.345-352. hal-03426342

HAL Id: hal-03426342

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03426342v1>

Submitted on 12 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un modèle colonial des élites politiques ? La Réunion 1870-1914

David Gagneur
La Réunion
CRESOI – EA 12

Héritage de la Première et de la Seconde République, la doctrine coloniale de l'assimilation proclame les colonies parties intégrantes du territoire national. La Troisième République en a fait un principe, mais seules les « Vieilles Colonies » bénéficient *in fine* de l'égalité juridique, du suffrage universel et de la représentation parlementaire.

L'ambition de cet article est de contribuer à une histoire et à une sociologie des élites coloniales, à partir de travaux sur des élites politiques de La Réunion portant sur leurs pratiques, leurs représentations, leur renouvellement ou leur permanence.

Cette approche prosopographique permet de vérifier la complémentarité entre ce modèle colonial du pouvoir politique local et celui de la Métropole, État central. La trame événementielle de cette présentation est de brosser le portrait de ces hommes, dans lequel collectif et individuel s'entremêlent.

I – Hétérogénéité des élites

L'impression d'ensemble qui est ressortie de nos travaux de thèse permettent d'affirmer que la totalité de ces corps constitués ne revêt pas un caractère homogène, c'est pourquoi nous devons confirmer le postulat d'élites politiques au pluriel¹. Plus le mandat politique exercé est important, plus la sélection devient discriminante. Si le maire plutôt jeune se contente d'une instruction primaire, cette combinaison est loin de constituer un atout pour devenir sénateur.

L'édile a 47 ans en moyenne, d'origine créole, il est le fils d'un petit-bourgeois des villes ou d'un moyen propriétaire de la campagne. Sa formation ordinaire le distingue néanmoins de la population dans son immense majorité analphabète. Il est commerçant, exploitant et ses revenus lui permettent un train de vie décent. Dans les bourgades de la côte, Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Paul, le chef du conseil municipal exerce plutôt la médecine ou une autre profession requérant le plus souvent une spécialisation universitaire. Lorsqu'il est plus âgé, suffisamment reconnu, diplômé, et plutôt citadin, la présidence du Conseil général est à portée de mains.

Le député est un quadragénaire dynamique, généralement un Créole, originaire de sa circonscription d'élection et d'une famille de la « classe moyenne supérieure »²,

¹ David Gagneur, *Prosopographie des élites politiques d'une colonie républicaine. La Réunion 1870-1914*, thèse de doctorat, Université de La Réunion, 2004, 697 p.

² Christophe Charle, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1997, p. 180. L'auteur range dans la catégorie des classes moyennes « À un niveau supérieur » ces professions libérales regroupant les médecins, professions juridiques entre autres. Voir aussi p. 215-225.

le père exerçant le plus souvent une profession libérale. De nombreuses attaches familiales le lient aux autres élites politiques quand ce n'est pas d'ailleurs au sein de sa propre communauté³. Tous sont partis jeunes en Métropole soit pour leurs études, soit pour des circonstances qui participent à leur parcours initiatique. Médecin, homme de loi, c'est un gardien des valeurs des générations passées, il revendique son héritage politique qui lui confère une conscience de groupe. Le sénateur quant à lui figure le vieux sage qui n'a plus grand chose à démontrer au niveau de ses capacités politiques. S'il puise ses racines dans la terre, d'où sa famille retirait ses rétributions, ses activités l'amènent plus vers les centres de décisions, d'administration, d'affaires, urbains. À 60 ans, ce Métropolitain est récompensé, en entrant au Palais du Luxembourg, pour les services rendus à la Colonie, son autorité morale lui vaut d'être écouté et respecté. Il reste assez actif, multipliant les contacts dans les divers ministères mais retourne de moins en moins dans l'île.

Les diverses données sociographiques de la France de la Troisième République confirment l'idée de transfert dans le recrutement des élus, la majorité des parlementaires corses sont passés par l'université, de même que les ministres de la République de Jean Estèbe, ou encore les conseillers municipaux de Paris étudiés par Nobuhito Nagaï⁴. Comme leurs confrères métropolitains, les parlementaires exercent des professions juridiques ou médicales, se distinguent par la permanence d'un « mode de domination politique notabiliaire », un « invariant historique » de la société corse pour reprendre les propos de Jean-Louis Briquet.

Mais La Réunion est également une colonie. Au sommet de cette pyramide élitaire et à part, le gouverneur domine cet agrégat d'élus. Plus jeune en 1914 qu'en 1870, il n'appartient pas, sauf exception – celle du Créole Édouard Manès entre 1889 et 1893 – au microcosme politique insulaire. Cet « étranger » jouit *de facto* d'une certaine impartialité. Ses origines sociales sont diverses même si les métiers libéraux de caractère intellectuel surpassent les autres. Ce fonctionnaire est passé par de nombreux services administratifs avant d'atteindre ce poste. Il n'est à La Réunion que pour un temps, souvent pour terminer sa carrière.

Il reste la situation de ceux qui ont simultanément occupé, enchaîné plusieurs mandats politiques. Plus la position est supérieure, plus l'expérience des affaires publiques est grande : un président du Conseil général sur deux s'est consacré ou se consacre à la gestion d'une commune⁵, près de 78 % des députés ont occupé un poste de pouvoir avant d'accéder au Palais-Bourbon⁶, et 80 % des sénateurs ont siégé dans une assemblée locale voire nationale avant de se faire élire⁷. Le recrutement normatif favorise des hommes d'expérience. Louis Brunet est un modèle tant son parcours obéit à cette convention implicite du régime : conseiller municipal puis général dans les années 1870, son ascension le hisse lors de la

³ François de Mahy et Augustin Archambeaud sont liés par les Le Coat de Kervéguen.

⁴ Jean Estèbe, *Les ministres de la République, 1871-1914*, thèse de doctorat d'État, Université de Toulouse-Le Mirail, 1978, 894 p. et Nobuhito Nagaï, *Les conseillers municipaux de Paris sous la Troisième République (1871-1914)*, thèse de doctorat, Université de Paris I, 1997, 587 p.

⁵ Généralement les communes les plus peuplées. Près d'un tiers des Présidents du Conseil général ont d'abord été maires de Saint-Denis ou de Saint-Pierre. Au total un Président sur deux (12 sur 22) a été maire avant d'accéder à cette fonction.

⁶ 7 députés sur 9.

⁷ 4 sénateurs sur 5.

décennie suivante à la tête de la municipalité bénédictine et du Conseil général. Il parvient à la Chambre des Députés en 1893 pour finir au Sénat peu avant sa mort en 1905.

Tous ne répondent pas à ces règles, quelques-uns n'ont pas besoin de ces preuves d'accomplissement et « décrochent », sans avoir subi les divers *critériums* du *cursus honorum* politique, les charges ambitionnées. François de Mahy est un « intouchable », député inamovible de 1870 à sa mort en 1906. Devons-nous y voir une aura particulière, un talent qui lui permettrait de faire fi des épreuves qui ont jalonné les trajectoires de ses collègues ?

L'exemple est assez singulier, et c'est sans doute la conjonction ou convergence de multiples atouts, le poids, l'aurole de la famille, de la profession, une maîtrise certaine du verbe et la faculté à intégrer des réseaux qui font de cet homme un politique d'exception, le seul Créole à avoir été ministre.

Le conditionnement s'effectue dès la petite enfance. La société coloniale, dans laquelle évolue le plus grand nombre, prédéfinit les appartenances, et tend à la reproduction d'une hiérarchie héréditaire, du moins dans les prémices de la République. Inversement la société démocratique qui se met lentement en place doit en principe offrir à chaque génération nouvelle un accès à toutes les positions sociales, indépendamment de la situation des parents. Le résultat aboutit à un panachage des deux données.

La reproduction perdure et passe par la transmission d'un capital sous diverses formes : le capital économique favorise l'hérédité sociale parmi les commerçants et les industriels. Les enfants héritent de l'outil de travail, la cession du patrimoine économique devient alors un élément clé de la transmission du statut socioéconomique et de la place dans la société.

Le capital culturel favorise quant à lui une hérédité sociale dans les métiers à forte composante intellectuelle où l'accès se fait sur titres scolaires. C'est cette reproduction qui est en passe de devenir la norme sous la République. Certes l'argent est loin de disparaître, mais ce monde régénéré dans lequel ces individus bénéficient de conditions culturelles, intellectuelles avantageuses est propice à l'action politique.

Les couches nouvelles sont bien présentes, elles ont déjà largement infiltré la magistrature municipale. Elles sont même présentes au plus haut niveau. Mais ces mouvements sont déjà atténués par une propension à reproduire les mécanismes notabiliaires.

C'est maintenant vers le capital social que nous nous tournons pour évaluer s'il dévoile d'autres ressources qui valorisent le capital économique et culturel. Transmis par la famille, le fameux *habitus* bourdieusien, composé des manières d'être et des savoirs sociaux, facilite d'une génération à l'autre l'entrée dans des milieux où l'argent et le diplôme seuls ne sont pas suffisants. Ce capital combine la culture, le savoir être et le relationnel.

II – Les « Rastignac » de la troisième république ?

« Si vous vouliez accéder au sommet de l'État, il fallait [d'abord] ne pas se tromper de beau-père »⁸. Jean Estèbe précise que « la règle commune est que le mariage de l'homme politique, semblable au mariage bourgeois en général, se prépare comme une affaire, qui se traite honnêtement ».

Le choix du conjoint est soumis toutefois à plusieurs variables : sociales, économiques, « politiques ». L'observation de l'environnement qui a présidé à l'union de deux individus montre à l'évidence que l'arrangement est la norme, le mariage d'inclination demeurant minoritaire. Les époux se connaissent par suite de relations d'enfance ou plus souvent de famille, par présentation. Presque toujours, ils appartiennent au même milieu social. Le mariage d'intérêt prédomine et la femme, plus jeune que son mari, est en général plus fortunée que lui. Elle donne au couple 4 enfants en moyenne et se cantonne à l'univers domestique. Si elle a un mari qui est investi de hautes responsabilités politiques, elle doit faire bonne figure aux côtés de son époux, et s'applique discrètement à lui faire honneur par son engagement bénévole notamment au sein de diverses associations.

L'originalité ici réside dans les mariages métis contractés exclusivement après 1848 puisque la période antérieure ne laissait aucune ambiguïté étant fondée sur le principe d'un cloisonnement strict entre Blancs, Noirs et Libres de couleur : cette distinction était respectée. Pour autant, cette séparation a-t-elle disparu après 1848 ?

L'endogamie s'affirme chez les personnes dites de couleur, chez les Métis qui se marient plus facilement entre eux. Plus de la moitié des couples recensés est endogame d'un point de vue ethnique, ils sont Libres de couleur à l'instar d'Alexis Charlette et de Marie Julie Adèle sous le régime du Code noir, ou tout simplement citoyens sans distinction de « race » comme Théodore Simonette et Marie Léontine Élisée. Ils peuvent encore être sous contrat d'engagement et doivent bénéficier de l'autorisation du gouverneur, c'est notamment la position dans laquelle se sont trouvés Joseph Say et Sanglia en 1872.

L'étude de la fortune, de son côté, montre une ouverture dans le recrutement du personnel politique entre 1870 et 1914. La grande bourgeoisie économique (premier secteur) n'a pas disparu, mais elle est quantitativement moins bien représentée au profit des professions à dominante intellectuelle (deuxième secteur) et dans une moindre mesure de la petite bourgeoisie propriétaire (quatrième secteur). Leur niveau de vie, s'il subit les effets d'une mauvaise conjoncture économique, reste plus élevé que celui de l'ensemble de la population de la Colonie. Nos hommes redoublent d'efforts et de stratégies pour diversifier et améliorer leurs revenus, mais leur succès est inégal. Si les perspectives de relèvement ne sont plus possibles, il reste toujours l'opportunité de se ressourcer ailleurs, dans les nouveaux édens coloniaux français. C'est, du reste, une sortie honorable plutôt que d'accepter la déchéance.

Enfin la trame sociale des destinées élitaires ne serait pas complète si nous n'avions évoqué le monde de sociabilité insulaire. L'Église a été, est, et reste un

⁸ Jean-Paul Brunet « Les "Rastignac" de la Troisième République » in *L'Histoire*, septembre 1983, n° 59, p. 91.

lieu de passage obligé pour nos individus, c'est une institution spirituelle dont ils ne sauraient se passer, même si la foi de la majorité de notre échantillon est contestable. Monseigneur Maupoint s'inquiète à juste titre d'une hostilité élitaires perfide et grandissante. « La Franc-Maçonnerie s'agite (...) On veut m'étouffer et rendre mon ministère impossible »⁹. Et c'est effectivement le nouveau contre-pouvoir de l'Église, dont le mouvement s'amplifie jusqu'à la Grande Guerre. Des clans se créent de part et d'autre. Désormais, à mots couverts ou attaques en règle, les « partis » catholique et maçonnique s'affrontent sans pour autant que la frontière ne soit infranchissable. Mais le transfert idéologique de la franc-maçonnerie s'adapte au contexte réunionnais. Pour le gouverneur Danel « le cléricisme, mais il est ici d'une essence toute spéciale puisqu'il va jusqu'à englober les Francs Maçons »¹⁰. Il n'y a rien d'étonnant dans cette lointaine possession française, à être franc-maçon et catholique même aux heures les plus tourmentées de la loi de Séparation des Églises et de l'État.

En dehors de ces pratiques spirituelles classiques, nos groupes s'impliquent, ils infiltrent divers réseaux de solidarité. Dans le secteur économique, ils sont confrontés à la nécessité d'adapter leur capacité d'influence à la démocratie parlementaire. L'entraide, la coopération, sont difficilement compatibles avec un monde industriel sucrier, des affaires où prévalent par nature la concurrence, l'individualisme et l'esprit de compétition. Mais une cohésion peut surgir contre un adversaire commun : le Crédit Foncier Colonial mobilise les énergies patronales qui souhaitent la perte de cette société tentaculaire qui a accaparé les meilleures terres de l'île.

Les solidarités sont également axées sur l'aide sociale des secours mutualistes, de la promotion de l'Instruction publique, ou encore plus mondains et fermés des sociabilités culturelles élitistes. Celui qui se dépense sans compter peut légitimement espérer arborer un insigne républicain récompensant ses vertus, encore que la décoration puisse faire l'objet de tractations de toutes sortes¹¹.

La vie sociale dessine les contours de plusieurs élites. Il y a d'abord celle, traditionnelle, de type aristocratique, catholique, plutôt propriétaire, habitant l'Est, et ayant une légion d'enfants. De plus en plus, elle se lie avec l'élite bourgeoise de peur de disparaître. Cette dernière est installée sur les grandes voies de communication, dans les petites bourgades côtières, la plupart a un diplôme universitaire et exerce une profession libérale, dispose éventuellement d'un poste de commandement dans une administration, une grande société, c'est elle qui s'affirme comme le levier de l'idée républicaine.

Enfin, à part se situent les « nouvelles couches sociales », celles-là mêmes qui ne disposent pas d'un passé dont elles pourraient tirer une quelconque légitimité, c'est le refuge, d'après le sens ici que nous lui donnons, des petits, des sang-mêlé, des plus progressistes et pour les bien-pensants cités ci-dessus, un danger pour qui est amoureux de l'ordre, respectueux des choses établies.

⁹ Claude Prudhomme, *Histoire religieuse de La Réunion*, Paris, Karthala, 1984, p. 225.

¹⁰ CAOM Carton 414 Dossier 3992, lettre de Danel au ministre des Colonies le 8 septembre 1895.

¹¹ Des maçons ont monnayé les décorations républicaines. La Loge de « l'Amitié » demande au Grand Orient d'intercéder en faveur du frère Dubourg pour l'obtention de la Croix de la Légion d'honneur. Cf. Geneviève Chantrel, *La franc-maçonnerie sous la Troisième République à La Réunion (1870-1920)*, mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de La Réunion, 2001, p. 27.

Des interactions existent entre les élites traditionnelles d'Ancien Régime et celles bourgeoises de la République. La seconde est en passe de phagocytter la première qui, de son côté, a déjà intégré des stratégies matrimoniales. Ce phénomène est symbolisé par la zone de convergence. Que Philibert Lacaille épouse Clémentine Fontaine ou Augustin Archambeaud convole avec Zélie Le Coat de Kervéguen, c'est là à la fois un vécu personnel, dans un contexte spécifique, et un phénomène social dans une société coloniale où la fille d'une famille d'« aristocrates terriens » se lie facilement avec une personne de profession libérale.

L'histoire sociale, portant à la fois sur la société, ses groupes et ses individus, sur les relations entre eux, sur les phénomènes d'exclusion (les nouvelles couches) mais aussi sur les modalités de soutien, d'émancipation, de solidarité, fournit de multiples éclairages aux divers champs de la vie politique.

III – Flux et reflux des dimensions politiques

La période 1870-1914 est marquée par une décadence économique, par une instabilité politique grandissante révélatrice de désordres au terme d'un équilibre illusoire. La question du pouvoir aurait pu être réglée par le triomphe de la République, nous la retrouvons exposée constamment dans une sphère sociopolitique toujours secouée de troubles.

Les rênes de l'économie sont concentrées dans les mains de deux acteurs principaux, le Crédit Foncier Colonial et la famille Le Coat de Kervéguen. Le pouvoir de l'argent qui en découle bouleverse les règles du jeu politique. Celui de la foule, à qui échoit pour la première fois de manière durable une capacité décisionnaire est, à l'approche de la Grande Guerre, pratiquement incontrôlable dans ses expressions excessives. Celles-ci expriment les aspirations réprimées des uns et des autres. Au sommet de cette société coloniale, l'acteur fondamental reste le gouverneur ; la crainte qu'il suscite est largement la projection de sa personnalité. Mais son autorité n'est plus aussi immuable, inviolable que par le passé. Tirant leur légitimité du suffrage universel, les élites politiques locales font front contre le despotisme de ces hauts fonctionnaires qui en retour méprisent les mandataires de la population, se plaignant dans leurs rapports de leur amateurisme, leur imprévision, leur complaisance. Ils sont également circonspects devant les intérêts particuliers qui s'expriment de toutes parts, des sociétés sucrières à l'Église en passant par les francs-maçons, la famille ou bien d'autres groupements privés. Les élus de l'Île sont constamment sous pression, ce qui induit fraude, affairisme. Cette sensation répandue et reprochée de corruption se propage jusqu'aux bancs des chambres représentatives du Parlement, avec pour corollaire le spectre de la suppression des droits politiques voire d'un abandon.

D'un côté, le rigorisme de l'administration semble figé dans son cadre hérité de l'Empire, de l'autre, des élites politiques en ébullition font leur apprentissage de la démocratie. Selon les cas, l'une ou l'autre de ces dynamiques l'emporte.

Les élites se trouvent à la croisée de plusieurs interférences et se disputent les exigences, les attentes. Les interactions sont nombreuses. Les plus basiques sont celles qui existent entre les élus et les électeurs. Les premiers tirent leur légitimité des seconds qui exercent timidement leur pouvoir souverain. Les élus sont investis

d'un mandat et sont censés représenter au mieux les intérêts qui leur ont été confiés. Les groupes de pression ne sont pas en principe des créations structurées à des fins politiques. Des événements ponctuels, hostilité des élus par exemple pour le Crédit Foncier Colonial, lois de laïcisation et de Séparation pour l'Église, les ont conduits à user de subterfuges pour peser dans les processus décisionnels. La réaction est défensive, elle engendre la pression. D'autres groupes ont une vocation plus spécifiquement politique, nous pensons ici particulièrement à la presse partisane, inféodée aux hommes et aux partis.

L'action des forces profondes sur l'homme politique, sa culture familiale et personnelle, sa profession, ses relations sociales, forment un tout, un mélange diffus, des atouts, avantages, ou au contraire défauts, inconvénients ; à lui de confirmer, d'en infirmer le sens, les aspects.

La norme juridique, celle-là même qui veille aux règles du jeu, est censée garantir un équilibre. L'administration est un agent régulateur correctif des instincts trop enflammés, voire corrompus, dont les débordements pourraient déstabiliser l'édifice politique voire social. Ce pouvoir s'applique plus particulièrement aux élites et aux électeurs. Mais les élus ont les moyens légaux, par leur action aux chambres, de réduire l'arbitraire coercitif ou plus occulte de contrôler le recrutement et la nomination du personnel administratif.

Ce survol des élites politiques de La Réunion entre 1870 et 1914 répond aux différents axes du quatrième thème de ce colloque¹² sur les « *Dialogues des cultures dans les pays de l'océan Indien occidental du XVII^e au XX^e siècles* » :

- En ce qui concerne les approches et appropriations des concepts politiques par les différents groupes sociaux, Jean Garrigues affirmait lors d'un récent colloque à Paris que la Troisième République était celle d'une acculturation. Nous avons personnellement eu l'occasion de l'évoquer en nous penchant sur la polysémie de l'idéal républicain à travers les cultures politiques réunionnaises qui sont celles peu ou prou de la Mère patrie : celle des traditionalistes en déliquescence, celles des libéraux chantres de la république parlementaire, enfin celle des républicains synchrétiques majoritaires¹³.
- Ensuite le transfert d'idéologies et/ou de modèles d'Etat semble opérationnel, l'ensemble des élites politiques de La Réunion accueille dans son immense majorité la république avec enthousiasme après des décennies de privations des libertés politiques. L'école, la presse, sont les vecteurs de l'implantation de l'idée républicaine. L'armée ne joue pas encore son rôle, même si des parlementaires se battent pour la conscription.
- Enfin les minorités étudiées, en l'occurrence élites politiques d'une colonie, d'une « Vieille Colonie », calquent leur comportement sur leurs confrères métropolitains, peut-être une manière de montrer par ce mimétisme, qu'ils sont de « bons Français ».

¹² « Approches et appropriations des concepts politiques par les différents groupes sociaux. Transfert d'idéologies et/ou de modèles d'Etat. Minorités et processus d'intégration... ».

¹³ Cf. Actes du colloque « *Un transfert culturel à La Réunion : l'idéal républicain* » du 17 et 18 novembre 2008 au Sénat à Paris, à paraître.

Un autre espace, plus proche de nous, mériterait également des égards. Le cadre sociopolitique de Maurice et de Madagascar est singulièrement différent de celui de La Réunion : colonie britannique pour l'une, colonie d'exploitation pour l'autre, la première impression est celle de dissemblances. À Maurice, l'aspect communautaire basé sur les origines ethniques la distingue sensiblement de son île sœur. Chaque élu serait le mandataire d'un groupe particulier, le Créole celui d'une population noire ou métisse quand le Franco-Mauricien, un Blanc qui a gardé de fortes attaches pour ses origines culturelles, agirait pour les intérêts de son groupe minoritaire, de même que l'Indo-Mauricien pour le sien, dominant par le nombre.

Nous retrouvons là l'une des manifestations de la colonisation/association où chaque groupe, basé sur une forte cohésion, est censé évoluer séparément, s'appuyant sur un fort ethnocentrisme. À Madagascar, bien qu'il n'y ait plus, depuis 1896, d'élites politiques, les notables, ceux de la capitale Antananarivo révélés par Faranirina Rajaonah, montrent des signes apparents, quoique prudents, de francisation, qui passent par l'école et quelques rares naturalisations de la population indigène qui devait mériter son statut de Français.

La singularité de La Réunion réside quant à elle dans son ambivalence, celle d'une colonie qui se veut avant tout « Fille de France », jouant sur un lien filial pour ainsi dire intemporel, afin de justifier des droits semblables à ceux qui sont appliqués sur le continent de la Mère patrie. Mais elle est aussi autre, parce qu'elle ne peut ignorer son environnement, sa différence, son originalité, qu'elle revendique d'une certaine façon.

*David Gagneur est docteur en Histoire Contemporaine,
chargé de cours à l'Université de La Réunion
david.gagneur@orange.fr*